

Maitre d'ouvrage :

LE MONT
sur Lausanne

Bureaux mandataires :

**AquaVision
Engineering** 

BS&A
BERNARD SCHENK SA

KARAKAS —
FRANÇAIS


biol conseils

Mandat
Contenu

Renaturation de la Valleyre

Présentation du projet de renaturation
de la Valleyre

Date

11 septembre 2023

Auteur(s)

S. Quero (AVE), S. Ruedin (Biol)

Visa

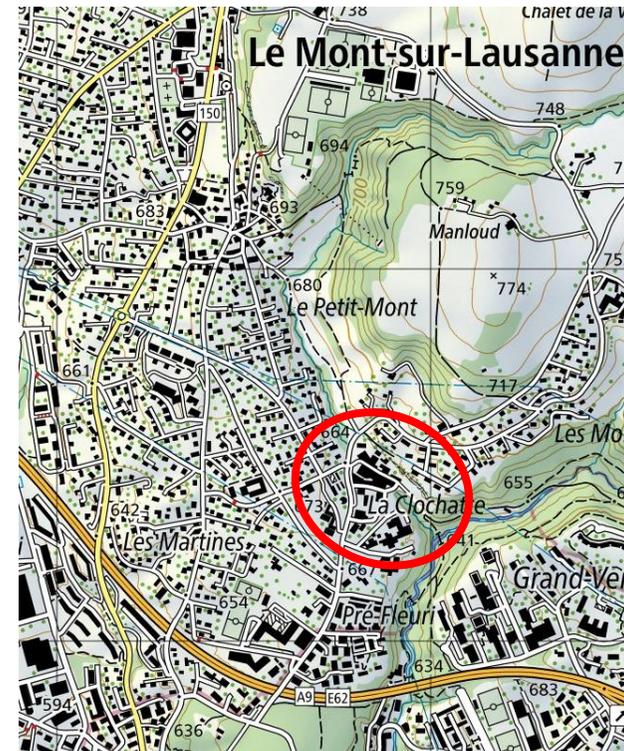
Dr E. Bollaert

admin@aquavision-eng.ch
www.aquavision-eng.ch

Renaturation de la Valleyre

Localisation du projet:

- Lieu-dit «la Clochette»
- Actuellement: cours d'eau enterré dans un voûtage en béton en mauvais état qui nécessite d'être entièrement refait



Loi fédérale sur la protection des eaux

(LEaux)

du 24 janvier 1991 (État le 1^{er} février 2023)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 76, al. 2 et 3, de la Constitution^{1,2}

vu le message du Conseil fédéral du 29 avril 1987³,

- Art. 38 Couverture ou mise sous terre des cours d'eau

¹ Les cours d'eau ne doivent ni être couverts ni mis sous terre.

² L'autorité peut autoriser des exceptions pour:

- a. les canaux des déversoirs de crues et les canaux d'irrigation;
- b. les passages sous des voies de communication;
- c. les passages sous des chemins agricoles ou forestiers;
- d. les petits fossés de drainage à débit non permanent;
- e. la réfection de tronçons couverts ou mis sous terre, dans la mesure où un écoulement à l'air libre ne peut pas être rétabli ou causerait d'importants préjudices à l'agriculture.

Préavis de la Direction générale de l'environnement du canton : étudier la possibilité de remise à ciel ouvert



Etude de faisabilité

Renaturation de la Valleyre



- **Principaux axes du projet:**
 - ✓ Remise à ciel ouvert de la Valleyre
 - ✓ Aménagement naturel des rives
 - ✓ Aménagement d'un parc urbain

Objectifs

Environnement :



- ✓ Rétablir les fonctions naturelles de la Valleyre et des milieux associés aux cours d'eau
- ✓ Créer des conditions favorables aux espèces prioritaires et/ou menacées liées aux milieux visés
- ✓ Aménager des structures d'habitat, de ponte et de migration à la faune terrestre et aquatique et à l'avifaune

Hydraulique :



- ✓ Amélioration de la protection contre les crues du secteur
- ✓ Garantie de la présence d'eau lors de périodes d'étiage (basses eaux)
- ✓ Optimisation de la connectivité hydraulique avec le ruisseau en amont et en aval.

Objectifs

Paysage:



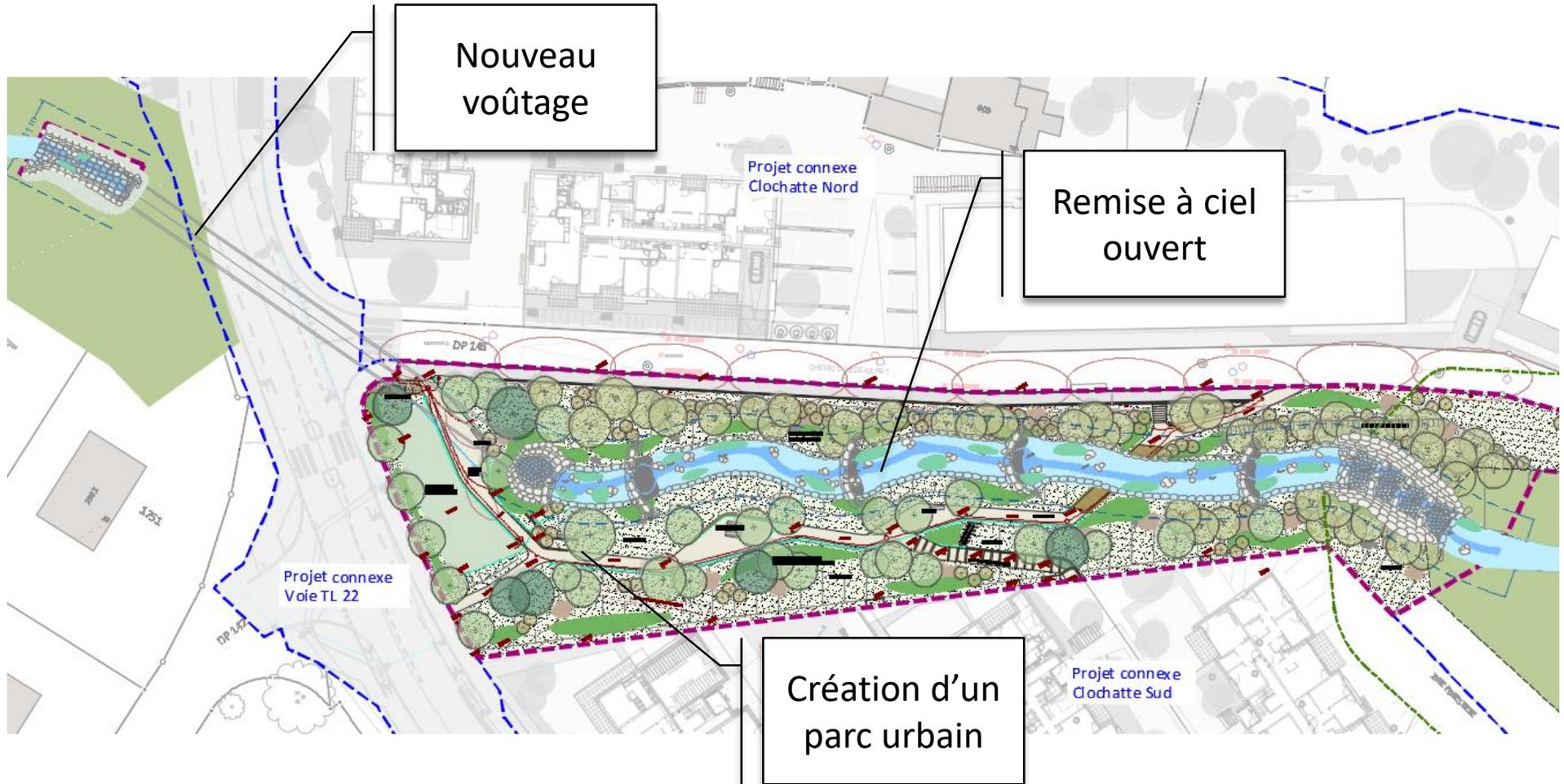
- ✓ Prolonger et renforcer les continuités paysagères et biologiques
- ✓ Compléter l'itinéraire de mobilité douce
- ✓ Accompagner la mise à ciel ouvert du cours d'eau

Socio-économique :

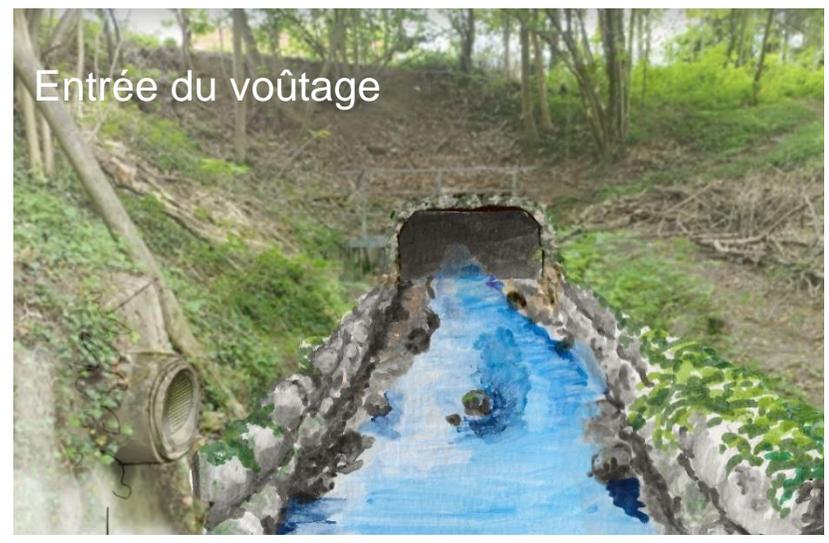
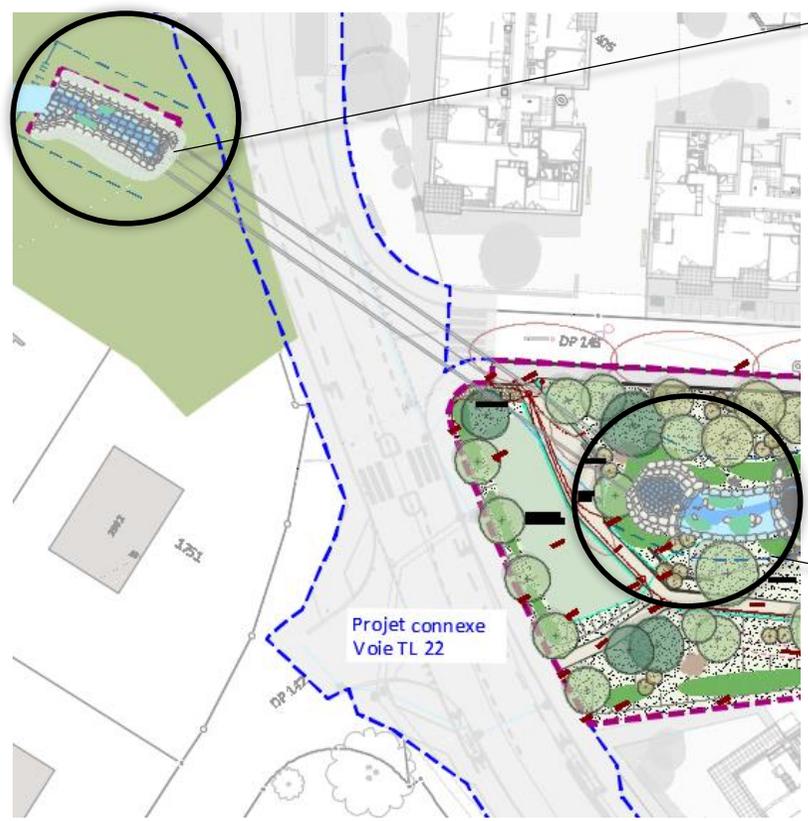


- ✓ Aménager un parc accueillant, simple et fonctionnel
- ✓ Permettre une exploitation raisonnée et un entretien différencié
- ✓ Assurer la concordance avec les projets connexes

Renaturation de la Valleyre



Renaturation de la Valleyre



Entrée du voûtage

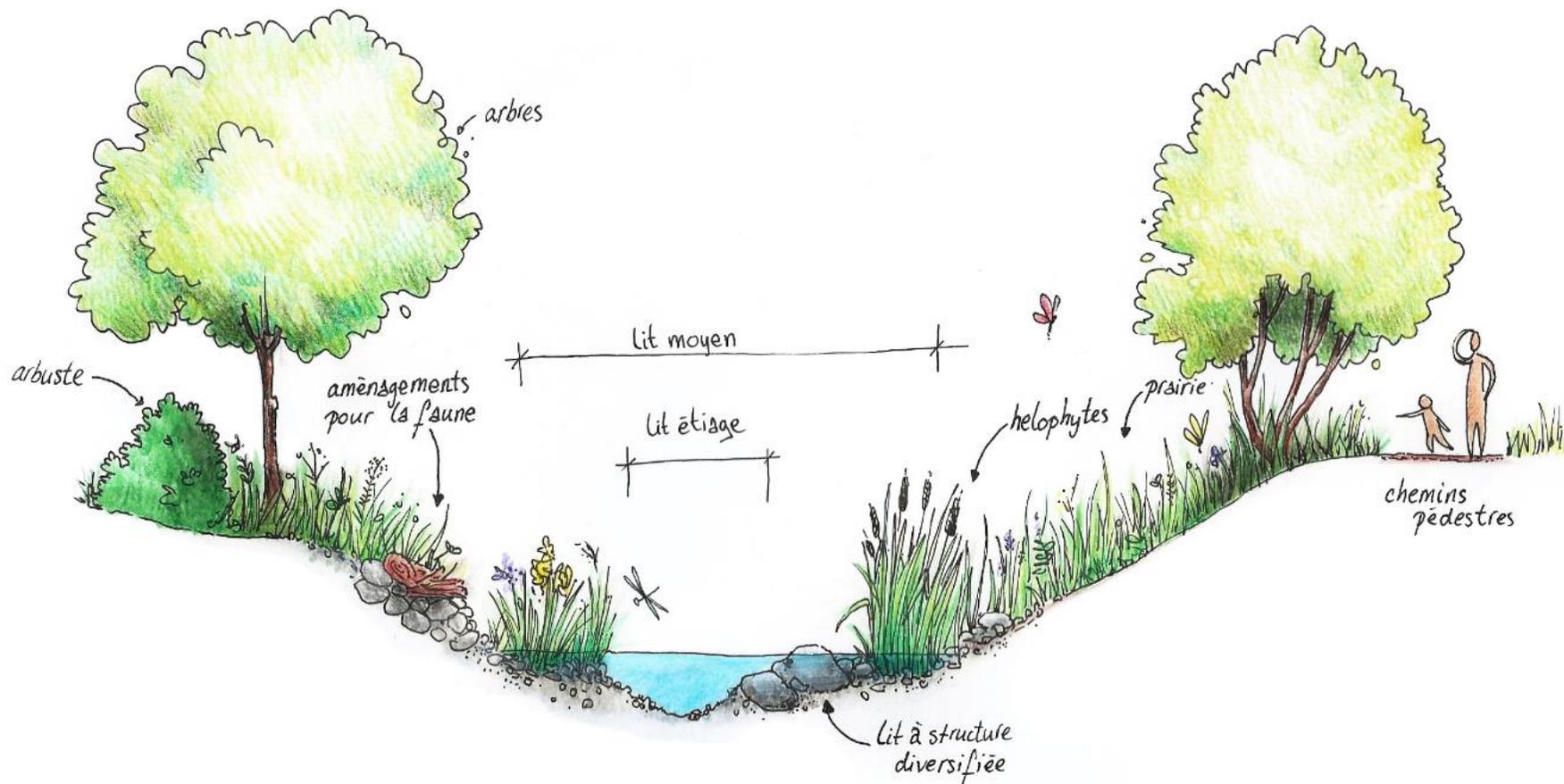


Sortie du voûtage

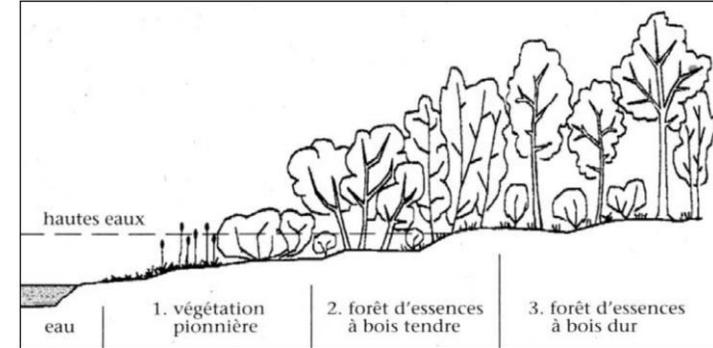
R. Collin, AVE

Renaturation de la Valleyre

Illustration en coupe type de la remise à ciel ouvert de la Valleyre



Renaturation de la Valleyre

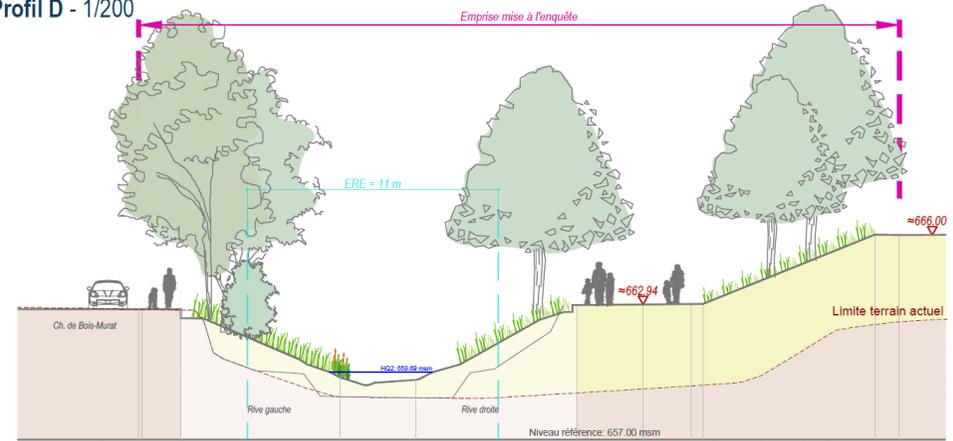


Succession de seuils et vasques, caches, souches, tas de pierres. Successions riveraines sur les berges.

Renaturation de la Valleyre

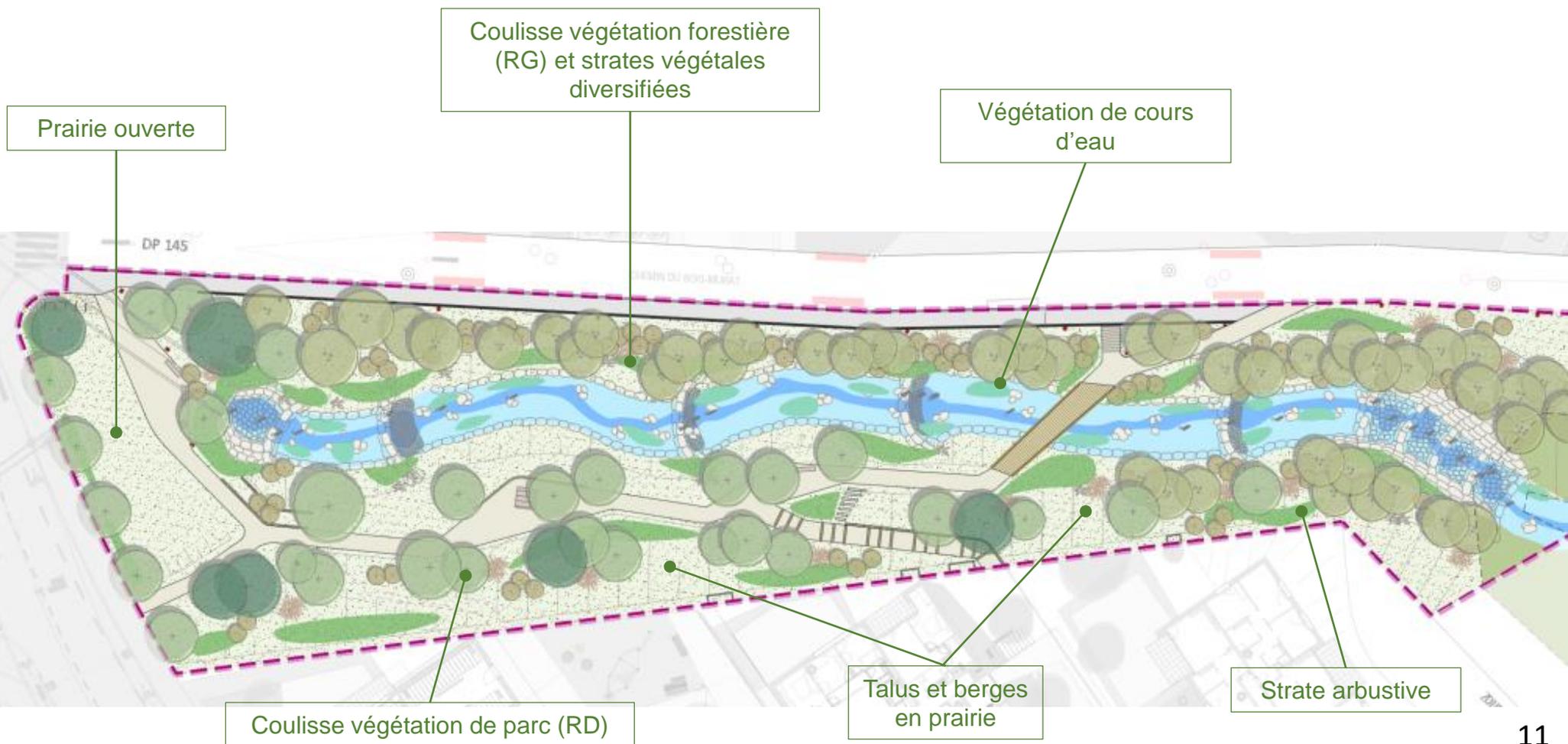
Parc paysager Aménagements principaux

Profil D - 1/200



Aménagements principaux

Structures végétales



Aménagements principaux

Mobilité

Trottoir en enrobé
avec éclairage

Passerelle en bois

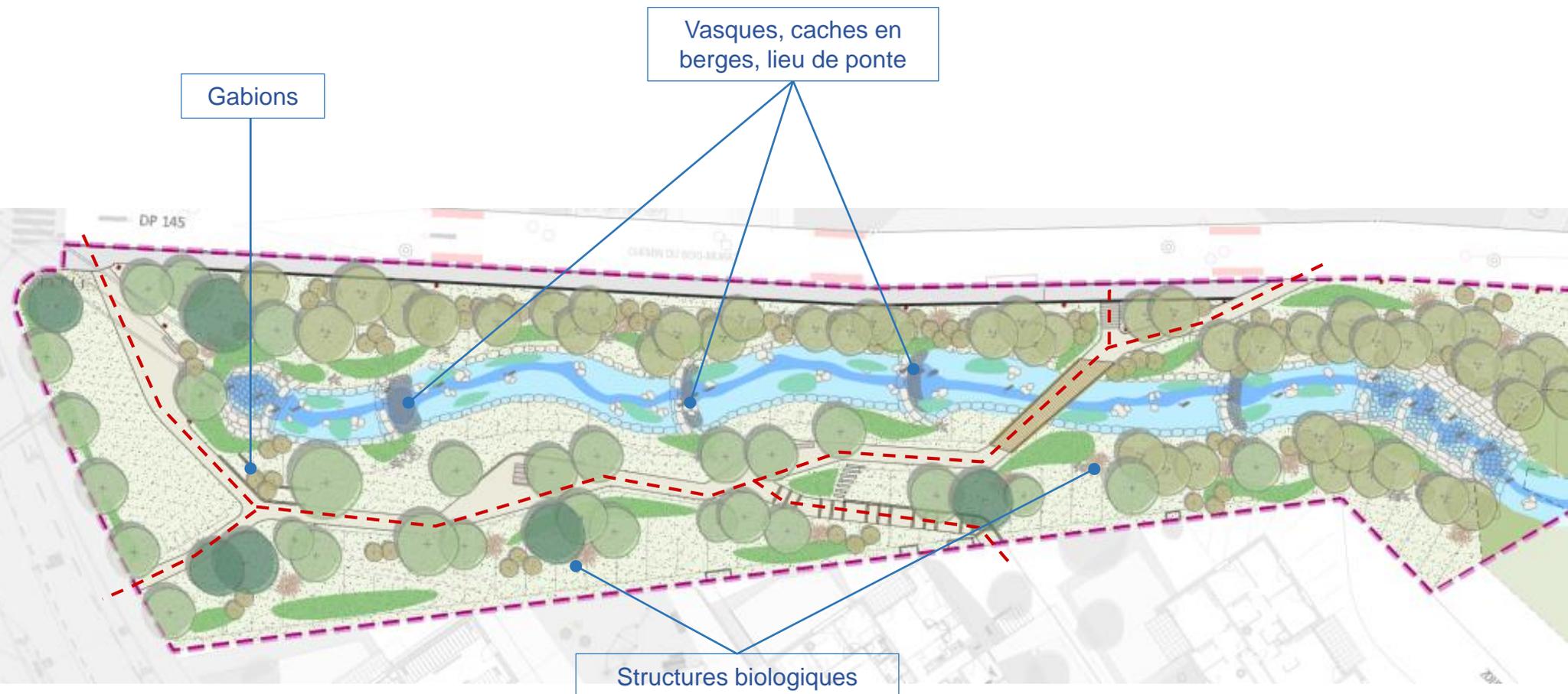


Accès arrêt TL

Cheminement perméable avec
accès à/depuis Clochette sud

Aménagements principaux

Petites structures



Aménagements principaux Equipements

Placettes équipées



Illustrations

Strate haute



Strate intermédiaire



Strate arbustive



Strate herbacée



Renaturation de la Valleyre

Illustrations

Berges



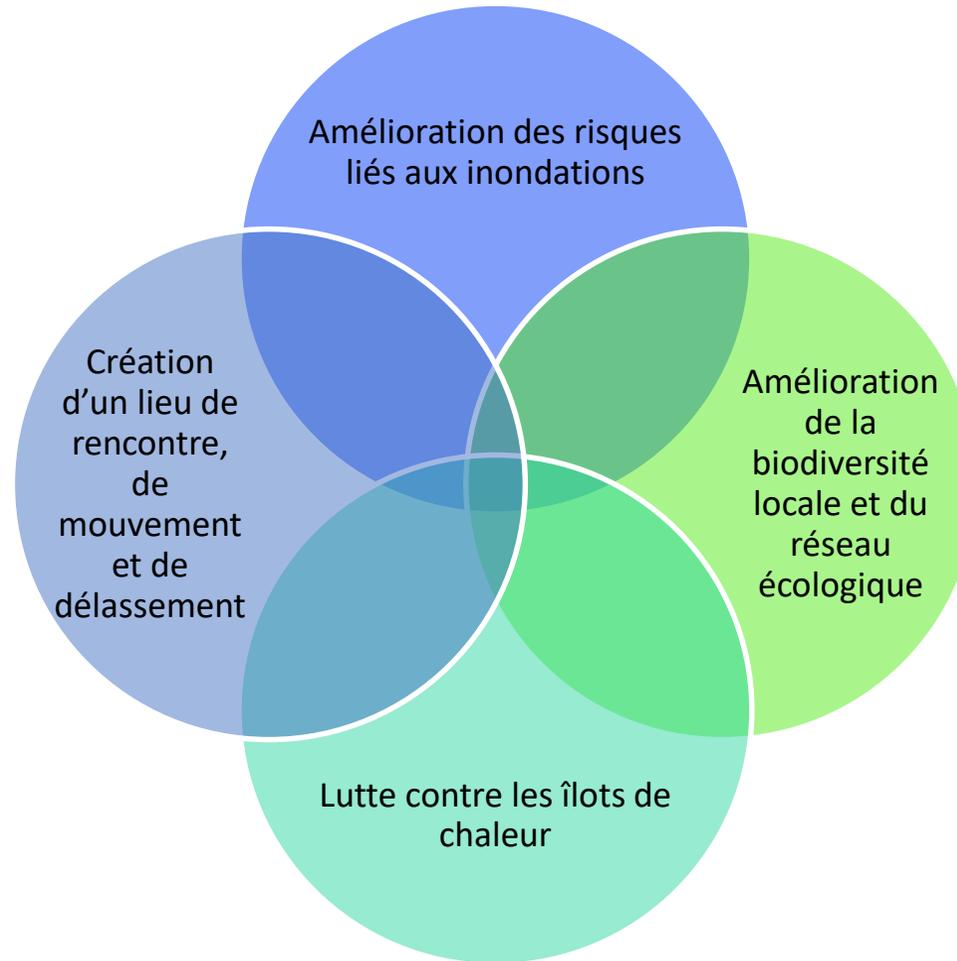
Cours d'eau



Microfaune, avifaune



Améliorations apportées par le projet



L'étude

2021

- Etude de faisabilité de la remise à ciel ouvert

2022

- Avant-projet, choix des variantes

2023

- Présentation du projet

La planification

2023

- Octobre/novembre – mise à l'enquête
- Novembre – soumissions
- Décembre – préparation préavis

2024

- Février – Préavis au Conseil communal
- Mars / avril – démarrage des travaux – coordination autres projets connexes
- Septembre/octobre – fin des travaux/plantations

* La planification est indicative et dépend des différentes procédures d'approbation

Merci pour votre attention

